

ÉVOLUTION DES SALAIRES DE BASE PAR BRANCHES PROFESSIONNELLES EN 2010 : des disparités plus marquées qu'en 2009

Au cours de l'année 2010, le salaire mensuel de base (SMB) des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel a augmenté de 1,8 % en glissement annuel, après +1,9 % en 2009. Rapporté à l'inflation, le ralentissement du pouvoir d'achat du SMB est plus marqué en 2010: +0,2 % en 2010, après 1,0 % en 2009.

Analysée par branches professionnelles classées selon la grille des Conventions regroupées pour l'information statistique (Cris), la hausse du SMB ralentit dans environ une branche professionnelle sur deux. La moindre progression des salaires de base est notamment très marquée dans le « nettoyage, manutention, récupération et sécurité » ainsi que dans le « commerce principalement alimentaire » et « l'habillement, cuir, textile ». Au contraire, dans les branches regroupées des « transports » et de la « métallurgie et sidérurgie », le SMB a augmenté plus fortement en 2010 qu'en 2009.

Léger ralentissement du SMB en 2010, dans un contexte d'inflation plus soutenue qu'en 2009

En 2010, le salaire mensuel de base (SMB) (1) de l'ensemble des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel (2) a augmenté de 1,8 % en glissement annuel [1], après 1,9 % en 2009 et 3,0 % en 2008 (tableau 1). Avec la crise économique, la hausse du SMB avait fortement ralenti en 2009 [3], dans un contexte d'inflation modérée: l'indice des prix hors tabac de l'ensemble des ménages avait augmenté de 0,8 % entre décembre 2008 et décembre 2009. Entre 2009 et 2010, le ralentissement de la hausse du SMB est moins marqué qu'entre 2008 et 2009 mais l'inflation a accéléré, atteignant +1,7 % entre décembre 2009 et décembre 2010 (3). Au final, rapporté à l'inflation, le pouvoir d'achat du SMB ralentit assez nettement en 2010 : +0,2 % en 2010, après +1,0 % en 2009.

En 2010, comme les autres années, la hausse des salaires a été plus marquée au premier trimestre: +0,7 %, contre respectivement +0,4 %, +0,3 % et +0,3 % pour les trimestres qui ont suivi. Ceci est sans doute à rapprocher pour partie des négociations salariales de branches qui ont pu avoir lieu à la fin de l'année 2009 ou début 2010.

Cette hausse peut être aussi liée au changement de date de revalorisation du Smic, lequel intervient à compter de 2010 au 1^{er} janvier au lieu du 1^{er} juillet, déplaçant mécaniquement les hausses de salaires de base proches du niveau du Smic du troisième au premier trimestre.

(1) Le salaire mensuel de base est défini comme le salaire hors primes (sauf primes liées à la RTT), hors avantages en nature. C'est un salaire brut, avant toute déduction de cotisations obligatoires.

(2) Le secteur concurrentiel est ici restreint au champ couvert par les enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), c'est-à-dire l'ensemble des salariés à l'exception des intérimaires, des stagiaires et des secteurs suivants : agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales (encadré 3).

(3) C'est l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages qui est retenu ici. Les décisions de relèvement du Smic sont, quant à elles, fonction : - d'une part de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers ; - et, d'autre part, de l'indice mensuel des prix à la consommation - hors tabac - pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier. Celui-ci augmente de +1,6 % de décembre 2009 à décembre 2010.

Cet effet est toutefois probablement modéré en 2010, du fait notamment d'une revalorisation limitée du Smic au 1^{er} janvier 2010 (+0,5 %) et d'une moindre proportion de salariés concernés par cette revalorisation par rapport à 2009 (4) [2].

Des situations contrastées par branche professionnelle

En 2010, la hausse du SMB est la plus élevée dans les branches professionnelles regroupées des « **transports** » (+2,2 %), de la « **chimie et pharmacie** » (+2,1 %) et des « **banques, établissements financiers et assurances** » (+2,1 %). À l'inverse, la hausse du SMB ne dépasse pas 1,3 % dans le « **nettoyage, manutention, récupération, sécurité** » (+1,2 %), le « **commerce principalement alimentaire** » (+1,3 %) et l'« **habillement, cuir, textile** » (+1,3 %) (tableau 1).

En 2009, année marquée par la crise économique et un fort repli de l'inflation, le ralentissement du SMB avait touché la quasi-totalité des branches professionnelles regroupées [2]. La situation est plus contrastée en 2010. Ainsi, parmi les postes regroupés du 2^e niveau de la nomenclature statistique des branches professionnelles (Cris2, encadré 1), environ la moitié affiche une augmentation du SMB plus importante en 2010 qu'en 2009 et l'autre moitié une augmentation moindre en 2010 qu'en 2009. Ce partage quasi équilibré se retrouve au niveau des effectifs (encadré 4) : un salarié sur deux travaillait en 2010 dans une branche dans laquelle l'augmentation des salaires a été plus forte en 2010 qu'en 2009.

Les ralentissements de la hausse des salaires ont été toutefois en moyenne un peu plus marqués que les accélérations. Des ralentissements supérieurs à un point ont ainsi été observés dans les postes CRIS2 « **nettoyage et manutention** » (hausse du SMB de 1,4 % en 2010 contre +2,9 % en 2009, soit un écart de 1,5 point) et « **combustibles** » (+2,1 % après +3,5 %, soit -1,4 point). À l'inverse, les accélérations du SMB ont atteint au maximum 0,6 point (« **papiers, cartons et dérivés** », « **presse** », « **transports routiers et urbains** », « **audiovisuel** »).

Ralentissement du SMB dans le nettoyage et le commerce alimentaire

Dans la branche professionnelle regroupée « **nettoyage, manutention, récupération et sécurité** », le ralentissement de la hausse du SMB est net en 2010 ; +1,2 % après +2,3 %. Ce ralentissement contribue pour près de 40 % au ralentissement global du SMB observé dans les entreprises de 10 salariés ou plus. Il touche plus fortement la catégorie des ouvriers qui constitue les deux tiers des salariés de la branche, et pour lesquels le SMB augmente moitié moins vite en 2010 (1,4 %) qu'en 2009 (2,8 %, tableau 2). Le ralentissement est particulièrement marqué dans les entreprises couvertes par la convention collective des « entreprises de propreté » (+1,4 % après +2,9 %), convention qui concentre 71 % des effectifs salariaux de la branche regroupée au niveau Cris1. Dans cette convention collective, les hausses du SMB avaient été notables

au cours des 1^{er} et 3^e trimestres 2009 (0,9 % et +0,9 %), suite à un accord signé en septembre 2008 décidant de deux relèvements des salaires minima en 2009. En 2010, pour cette convention collective, la hausse du SMB a été pratiquement intégralement concentrée au 1^{er} trimestre (1,0 %).

Dans la branche professionnelle « **commerce principalement alimentaire** », le ralentissement de la hausse du SMB est également net en 2010 : +1,3 % après 2,0 %, soit une contribution de près de 30 % au ralentissement global du SMB dans les entreprises de 10 salariés ou plus. Pour les employés de cette branche, qui représentent 70 % des salariés, la hausse du SMB est passée de +2,0 % en 2009 à +1,2 % en 2010 (tableau 3). Ce ralentissement est probablement lié à la revalorisation limitée du Smic en 2010 et à l'absence de revalorisation conventionnelle en 2010. Dans la branche, la hausse du SMB n'atteint que +0,4 % au 1^{er} trimestre 2010, après 1,0 % au 1^{er} trimestre 2009.

Dans la branche professionnelle regroupée du « **bâtiment et travaux publics** », le ralentissement du SMB a été plus limité ; +1,8 % après 2,2 %. Compte tenu du nombre important de salariés de cette branche, celle-ci contribue toutefois également à la baisse générale du SMB dans les entreprises de 10 salariés ou plus. Plus encore que dans les autres branches professionnelles, la hausse du SMB dans le « **bâtiment et travaux publics** » a été plus élevée pour les cadres (2,5 %) que pour les autres catégories socioprofessionnelles : +1,4 % pour les professions intermédiaires et +1,7 % pour les ouvriers et les employés (tableaux 2 à 5).

Accélération de la hausse des salaires de base dans les branches des transports et de la métallurgie

Dans la branche professionnelle regroupée des « **transports** », le SMB avait fortement ralenti en 2009. En 2010, il augmente de +2,2 %. La hausse est notamment soutenue dans les « **transports routiers et urbains** » (+2,2 %), avec une évolution marquée du SMB au 1^{er} trimestre (+1,2 % en 2010 contre +0,7 % en 2009). L'accélération du SMB dans les transports est notamment importante pour les ouvriers (+2,4 % en 2010, après +1,7 % en 2009, tableau 2), qui représentent 60 % des salariés de la branche.

Dans la « **métallurgie** », l'accélération du SMB a principalement concerné les ouvriers, catégorie socio-professionnelle majoritaire de la branche (44 % des effectifs salariés). Pour ces derniers, la hausse du SMB a été marquée au premier et au deuxième trimestres (respectivement +0,7 % et +0,6 %). Pour les cadres, la hausse du SMB (+2,3 %) est supérieure à celle des autres catégories socioprofessionnelles, mais à la différence de ces dernières, le SMB ralentit en 2010 (+2,4 % en 2009). Ces branches connaissent une activité conventionnelle soutenue et une moindre proportion de salariés au Smic. Le changement de la date d'effet du relèvement de ce dernier n'a, dès lors, eu sur elles que des conséquences marginales.

(4) La revalorisation du 1^{er} janvier 2010 est intervenue après une revalorisation de +1,3 % au 1^{er} juillet 2009.

Tableau 1 • Effectifs salariés (1) et évolutions du salaire mensuel de base (SMB) en 2009 et 2010 (2) par branches professionnelles regroupées

En pourcentage

Cris1- Cris2	Conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS)	Effectifs au 31 décembre 2008 (1)	dont effectifs couverts par l'enquête trimestrielle Acemo (2)	Glissements annuels (2)		Glissements trimestriels en 2010 (2)			
				2009	2010	T1	T2	T3	T4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE	1 822 200	94	1,8	2,0	0,7	0,7	0,4	0,2
A1	Métallurgie	1 791 300	93	1,9	2,0	0,7	0,7	0,4	0,2
A2	Sidérurgie	30 900	99	ns	ns	ns	ns	ns	ns
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	1 532 100	68	2,2	1,8	0,9	0,4	0,2	0,2
B1	Bâtiment	1 204 900	62	2,2	1,7	0,8	0,4	0,3	0,2
B2	Travaux publics	327 200	91	2,3	2,1	1,1	0,6	0,2	0,1
C	CHIMIE ET PHARMACIE	532 000	79	2,2	2,1	1,1	0,5	0,3	0,2
C1	Chimie	237 400	96	2,0	2,1	1,1	0,6	0,2	0,2
C2	Pharmacie	294 600	65	2,4	2,1	1,0	0,5	0,3	0,2
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES	252 200	94	2,2	1,9	0,9	0,4	0,4	0,2
D1	Plastiques et caoutchouc	199 000	95	1,9	1,9	0,9	0,4	0,4	0,2
D2	Combustibles	53 200	88	3,5	2,1	1,1	0,3	0,2	0,5
E	VERRE ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	222 700	89	1,6	1,4	0,6	0,4	0,3	0,2
E1	Verre	48 800	95	1,2	1,4	0,6	0,3	0,3	0,2
E2	Matériaux de construction	173 900	88	1,8	1,4	0,6	0,4	0,3	0,2
F	BOIS ET DÉRIVÉS	338 000	82	1,7	1,9	0,8	0,4	0,4	0,3
F1	Bois	116 000	84	1,8	2,0	0,8	0,2	0,6	0,3
F2	Ameublement	140 100	73	1,7	1,7	0,8	0,4	0,2	0,2
F3	Papiers, cartons et dérivés	81 900	94	1,7	2,2	0,8	0,6	0,3	0,4
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE	488 200	78	1,8	1,3	0,5	0,3	0,3	0,2
G1	Textile et habillement	424 500	77	1,8	1,2	0,5	0,3	0,2	0,2
G2	Cuir et chaussures	63 700	81	2,2	1,8	0,6	0,5	0,6	0,1
H	CULTURE ET COMMUNICATION	608 500	77	1,7	1,6	0,6	0,5	0,3	0,2
H1	Imprimerie et branches associées	86 700	76	1,0	1,3	0,6	0,2	0,4	0,1
H2	Presse	86 100	87	0,8	1,3	0,5	0,4	0,3	0,1
H3	Édition et librairie	94 400	66	2,0	1,6	0,6	0,4	0,2	0,3
H4	Audiovisuel	69 300	69	1,5	2,1	0,8	0,6	0,5	0,2
H5	Spectacles vivants	72 400	63	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H6	Télécommunications	77 400	92	nd	nd	nd	nd	nd	nd
H7	Publicité et connexes	122 000	81	1,3	1,4	0,5	0,5	0,2	0,2
I	AGROALIMENTAIRE	818 600	69	2,1	1,8	0,7	0,5	0,4	0,2
I1	Produits du sol	21 900	78	ns	ns	ns	ns	ns	ns
I2	Viandes, charcuterie, volailles et poissons	198 100	73	2,1	1,7	0,6	0,6	0,4	0,1
I3	Boulangerie, pâtisserie, confiserie	243 700	56	2,4	2,0	0,6	0,4	0,3	0,6
I4	Boissons	77 700	84	1,9	1,8	0,7	0,7	0,4	0,1
I5	Autre agroalimentaire	277 200	72	1,9	1,8	0,7	0,5	0,4	0,2
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT	385 700	76	2,0	1,6	0,8	0,4	0,2	0,2
J1	Commerce de gros	341 600	77	2,0	1,6	0,8	0,4	0,2	0,2
J2	Import-export	44 100	67	ns	1,7	0,7	0,4	0,3	0,3
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE	658 600	96	2,0	1,3	0,4	0,4	0,4	0,1
K0	Commerce principalement alimentaire	658 600	96	2,0	1,3	0,4	0,4	0,4	0,1
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE	400 300	72	1,7	1,5	0,4	0,5	0,2	0,4
L1	Commerce de détail non alimentaire spécialisé	207 500	78	1,9	1,5	0,4	0,5	0,1	0,4
L2	Commerce de détail principalement non alimentaire non spécialisé	192 800	66	1,4	1,4	0,4	0,4	0,2	0,4
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS	526 600	63	1,6	1,8	0,8	0,5	0,3	0,2
M1	Services de l'automobile	445 000	61	1,5	1,8	0,8	0,4	0,3	0,2
M2	Commerce et services des tracteurs et matériels roulants divers	81 600	75	2,0	1,5	0,5	0,5	0,3	0,2
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME	896 000	62	2,1	1,8	0,8	0,4	0,4	0,2
N1	Hôtellerie, restauration, débits de boissons	730 300	57	2,2	2,0	0,9	0,4	0,4	0,2
N2	Tourisme	73 600	66	1,8	1,1	0,3	0,3	0,3	0,1
N3	Restauration de collectivités	92 100	95	1,8	1,5	0,8	0,2	0,2	0,3
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS)	880 600	87	1,7	2,2	1,1	0,5	0,3	0,3
O1	Transports routiers et urbains	702 800	86	1,7	2,2	1,2	0,5	0,3	0,3
O2	Autres branches des transports	177 800	90	1,9	1,9	0,4	0,5	0,5	0,5
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	1 857 100	34	ns	ns	ns	ns	ns	ns
P1	Secteur sanitaire et social soumis à agrément	1 189 300	20	ns	ns	ns	ns	ns	ns
P2	Secteur sanitaire et social non soumis à agrément	667 800	59	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES	735 200	89	2,1	2,1	1,2	0,4	0,3	0,2
Q1	Banques et établissements financiers, hors statuts	422 300	95	1,8	2,2	1,3	0,4	0,3	0,2
Q2	Assurances et branches associées	312 900	82	2,5	2,0	1,1	0,5	0,1	0,2
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT	354 600	46	ns	ns	ns	ns	ns	ns
R1	Activités immobilières	300 000	47	ns	ns	ns	ns	ns	ns
R2	Architecture et expertise de la construction	54 600	40	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S	BUREAUX D'ÉTUDES, PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES	830 900	81	1,7	1,8	0,8	0,5	0,2	0,4
S1	Bureaux d'études et sociétés de conseil	718 200	81	1,7	1,8	0,8	0,5	0,2	0,4
S2	Prestations de services aux entreprises	112 700	76	1,5	1,8	0,7	0,5	0,2	0,4
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES	249 100	63	2,1	2,0	0,8	0,4	0,2	0,6
T1	Professions juridiques	111 300	53	1,6	1,9	1,1	0,4	0,2	0,1
T2	Audit et expertise comptable	137 800	71	2,3	2,1	0,7	0,4	0,3	0,8
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ	600 200	91	2,3	1,2	0,8	0,2	0,1	0,2
U1	Nettoyage et manutention	429 600	91	2,9	1,4	1,0	0,3	0,1	0,1
U2	Récupération	30 500	83	ns	ns	ns	ns	ns	ns
U3	Prévention - sécurité	140 100	92	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES	598 400	64	1,9	1,5	0,6	0,4	0,2	0,4
V1	Eau, aéraulique et thermique	94 800	89	2,2	2,0	1,0	0,5	0,3	0,1
V2	Bijouterie horlogerie	38 500	65	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V3	Enseignement privé et formation	191 400	78	2,1	2,1	0,5	0,5	0,6	0,5
V4	Travail temporaire (permanents)	39 400	78	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V5	Services divers	234 300	38	ns	ns	ns	ns	ns	ns
W, X, Y	AUTRES (3)	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	Entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel (4) ..	-	-	1,9	1,8	0,7	0,4	0,3	0,3

Source :
Insee, DADS
(effectifs salariés)
et Dares, enquête
trimestrielle Acemo
(évolutions de salaires).

(1) - Les effectifs salariés sont ici estimés à partir des Déclarations annuelles de données sociales (DADS).

(2) - Par rapport aux DADS, l'enquête trimestrielle Acemo exclut les associations de type loi 1901 de l'action sociale, les agents des organismes de l'État. En outre, cette enquête ne porte que sur les entreprises de France métropolitaine de 10 salariés ou plus. Les évolutions de salaires présentées dans ce tableau sont calculées sur ce champ.

(3) - Entreprises du champ de l'enquête trimestrielle Acemo mais dont la branche professionnelle regroupée (Cris) n'est pas comprise entre A et V. Il s'agit des entreprises dont les salariés sont régis par une convention collective agricole, un statut ou une convention d'entreprise exclusive ainsi que des entreprises sans convention collective. Ces branches ne sont que partiellement couvertes, à la fois par les DADS et par l'enquête trimestrielle Acemo.

(4) Champ : - ensemble des salariés ; ensemble des secteurs sauf organismes de l'État, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France entière (1) - ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 10 salariés ou plus ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales. France métropolitaine (2).

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ; nd : non diffusable, champ très partiellement couvert ou hors champ.

Tableau 2 • Évolutions du salaire mensuel de base (SMB) des ouvriers en 2009 et 2010 par branches professionnelles regroupées

En pourcentage

CRIS1	Conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2010			
		2009	2010	T1	T2	T3	T4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE	1,6	1,9	0,7	0,6	0,4	0,2
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	2,2	1,7	0,8	0,5	0,3	0,2
C	CHIMIE ET PHARMACIE	2,2	1,9	1,0	0,4	0,2	0,2
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES	2,2	1,9	0,9	0,4	0,4	0,2
E	VERRE ET MATÉRIEAUX DE CONSTRUCTION	1,5	1,6	0,6	0,5	0,3	0,2
F	BOIS ET DÉRIVÉS	1,7	1,9	0,8	0,3	0,4	0,4
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE	1,7	1,3	0,5	0,3	0,3	0,2
H	CULTURE ET COMMUNICATION	1,5	1,4	0,5	0,3	0,4	0,1
I	AGROALIMENTAIRE	2,1	1,6	0,6	0,5	0,3	0,2
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT	2,1	1,6	0,7	0,4	0,3	0,2
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE	1,8	1,4	0,5	0,5	0,2	0,2
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE	1,2	1,4	0,3	0,6	0,3	0,2
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS	1,7	1,9	0,8	0,4	0,5	0,2
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME	2,1	1,9	0,8	0,4	0,3	0,3
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS)	1,7	2,4	1,4	0,5	0,3	0,3
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ	2,8	1,4	0,9	0,2	0,1	0,2
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES	2,2	1,4	1,0	0,2	0,1	0,1
W, X, Y	AUTRES (1)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	Ensemble	1,9	1,7	0,8	0,4	0,3	0,3

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 10 salariés ou plus ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

(1) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ; nd : non diffusable, champ très partiellement couvert ou hors champ.

Tableau 3 • Évolutions du salaire mensuel de base (SMB) des employés en 2009 et 2010 par branches professionnelles regroupées

En pourcentage

CRIS1	Conventions regroupées pour l'information statistique (CRIS)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2010			
		2009	2010	T1	T2	T3	T4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE	1,5	2,0	0,9	0,4	0,4	0,3
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	2,1	1,7	1,1	0,3	0,2	0,1
C	CHIMIE ET PHARMACIE	1,6	1,9	0,8	0,5	0,4	0,2
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
E	VERRE ET MATÉRIEAUX DE CONSTRUCTION	ns	ns	ns	ns	ns	ns
F	BOIS ET DÉRIVÉS	2,0	1,8	0,9	0,5	0,2	0,2
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE	1,7	1,2	0,4	0,3	0,3	0,2
H	CULTURE ET COMMUNICATION	1,8	1,5	0,6	0,4	0,3	0,2
I	AGROALIMENTAIRE	2,0	2,1	0,7	0,5	0,6	0,2
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT	2,1	1,9	0,9	0,5	0,3	0,3
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE	2,0	1,2	0,4	0,4	0,5	0,0
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE	1,9	1,5	0,4	0,5	0,1	0,4
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS	1,5	1,7	0,8	0,5	0,2	0,2
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME	2,1	1,8	0,9	0,4	0,4	0,2
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS)	1,9	1,6	0,7	0,4	0,3	0,3
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES	2,1	1,8	1,2	0,3	0,1	0,2
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES	1,8	1,5	0,6	0,3	0,1	0,6
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES	2,5	2,0	0,9	0,5	0,3	0,3
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES	1,8	1,2	0,5	0,2	0,1	0,6
W, X, Y	AUTRES (1)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	Ensemble	1,8	1,6	0,6	0,3	0,3	0,3

Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 10 salariés ou plus ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

(1) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ; nd : non diffusable, champ très partiellement couvert ou hors champ.

Tableau 4 • Évolutions du salaire mensuel de base (SMB) des professions intérimaires en 2009 et 2010
par branches professionnelles regroupées

En pourcentage

CRIS1	Conventions regroupées pour l'information statistique (Cris1)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2010			
		2009	2010	T1	T2	T3	T4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE	1,8	1,9	0,7	0,7	0,3	0,3
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	2,3	1,4	1,0	0,3	0,1	0,0
C	CHIMIE ET PHARMACIE	2,3	2,1	1,1	0,5	0,3	0,2
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES	2,5	1,9	1,0	0,4	0,4	0,2
E	VERRE ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	2,0	0,9	0,5	0,2	0,1	0,0
F	BOIS ET DÉRIVÉS	1,5	2,2	0,8	0,5	0,5	0,3
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE	2,3	1,3	0,6	0,2	0,4	0,1
H	CULTURE ET COMMUNICATION	2,0	1,9	0,6	0,6	0,4	0,3
I	AGROALIMENTAIRE	2,2	2,0	0,8	0,5	0,4	0,3
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT	1,8	1,6	0,9	0,4	0,1	0,2
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE	2,3	1,5	0,7	0,4	0,2	0,1
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE	1,6	1,4	0,6	0,2	0,1	0,4
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS	1,5	1,6	0,7	0,5	0,2	0,2
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME	2,3	2,0	0,8	0,5	0,4	0,2
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS)	1,7	2,0	0,7	0,6	0,3	0,3
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES	2,1	2,2	1,3	0,5	0,3	0,2
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES	2,1	1,9	0,8	0,4	0,3	0,4
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES	1,9	2,3	0,8	0,4	0,3	0,8
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES	1,9	2,1	0,7	0,6	0,3	0,4
W, X, Y	AUTRES (1)	nd	ns	nd	nd	nd	nd
	Ensemble	1,9	1,8	0,7	0,5	0,3	0,3

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 10 salariés ou plus ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

(1) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ; nd : non diffusable, champ très partiellement couvert ou hors champ.

Source :
Dares, enquête
trimestrielle Acemo.

Tableau 5 • Évolutions du salaire mensuel de base (SMB) des cadres en 2009 et 2010
par branches professionnelles regroupées

En pourcentage

CRIS1	Conventions regroupées pour l'information statistique (Cris1)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2010			
		2009	2010	T1	T2	T3	T4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE	2,4	2,3	0,6	1,0	0,5	0,2
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	2,7	2,5	1,6	0,6	0,1	0,2
C	CHIMIE ET PHARMACIE	2,3	2,2	1,1	0,7	0,2	0,2
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES	2,2	2,0	1,1	0,5	0,2	0,2
E	VERRE ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	ns	ns	ns	ns	ns	ns
F	BOIS ET DÉRIVÉS	ns	ns	ns	ns	ns	ns
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE	1,9	1,8	0,8	0,4	0,1	0,5
H	CULTURE ET COMMUNICATION	1,5	1,6	0,7	0,4	0,3	0,1
I	AGROALIMENTAIRE	2,0	1,9	0,9	0,4	0,3	0,2
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT	1,8	1,5	0,7	0,4	0,2	0,2
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE	2,1	1,8	0,7	0,8	0,2	0,1
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE	1,3	1,7	0,3	0,6	0,2	0,6
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS	ns	ns	ns	ns	ns	ns
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME	ns	ns	ns	ns	ns	ns
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS)	1,6	1,3	0,5	0,4	0,2	0,2
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES	2,1	2,2	1,2	0,4	0,3	0,2
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S	BUREAUX D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES	1,5	1,9	0,9	0,5	0,2	0,3
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES	1,6	1,7	0,6	0,3	0,1	0,6
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES	2,1	1,3	0,5	0,2	0,3	0,2
W, X, Y	AUTRES (1)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	Ensemble	1,9	1,9	0,8	0,5	0,3	0,3

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 10 salariés ou plus ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

(1) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ; nd : non diffusable, champ très partiellement couvert ou hors champ.

Source :
Dares, enquête
trimestrielle Acemo.

Tableau 6 • Évolutions du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) en 2009 et 2010 par branches professionnelles regroupées

En pourcentage

CRIS1- CRIS2	Conventions regroupées pour l'information statistique (Cris1)	Glissements annuels		Glissements trimestriels en 2010			
		2009	2010	T1	T2	T3	T4
A	MÉTALLURGIE ET SIDÉRURGIE	1,6	1,9	0,7	0,6	0,4	0,2
A1	Métallurgie	1,6	1,9	0,7	0,6	0,4	0,2
A2	Sidérurgie	ns	ns	ns	ns	ns	ns
B	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	2,3	1,8	0,8	0,5	0,3	0,2
B1	Bâtiment	2,3	1,8	0,7	0,5	0,4	0,3
B2	Travaux publics	2,3	1,8	1,0	0,4	0,2	0,1
C	CHIMIE ET PHARMACIE	2,2	1,9	1,0	0,4	0,2	0,3
C1	Chimie	2,0	1,9	1,0	0,5	0,2	0,3
C2	Pharmacie	2,6	1,9	1,2	0,4	0,1	0,2
D	PLASTIQUES, CAOUTCHOUC ET COMBUSTIBLES	2,3	1,9	0,9	0,4	0,4	0,2
D1	Plastiques et caoutchouc	2,1	1,9	0,9	0,4	0,4	0,2
D2	Combustibles	ns	ns	ns	ns	ns	ns
E	VERRE ET MATÉRIaux DE CONSTRUCTION	1,6	1,6	0,6	0,5	0,4	0,2
E1	Verre	ns	ns	ns	ns	ns	ns
E2	Matériaux de construction	1,8	1,8	0,6	0,6	0,4	0,2
F	BOIS ET DÉRIVÉS	1,7	1,9	0,8	0,4	0,4	0,4
F1	Bois	2,0	2,1	0,9	0,2	0,6	0,4
F2	Ameublement	1,5	1,5	0,7	0,2	0,3	0,3
F3	Papiers, cartons et dérivés	1,7	2,2	0,8	0,6	0,3	0,5
G	HABILLEMENT, CUIR, TEXTILE	1,8	1,3	0,5	0,3	0,3	0,2
G1	Textile et habillement	1,7	1,1	0,5	0,2	0,2	0,2
G2	Cuir et chaussures	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H	CULTURE ET COMMUNICATION	1,5	1,4	0,5	0,3	0,4	0,1
H1	Imprimerie et branches associées	1,0	1,4	0,6	0,2	0,5	0,1
H2	Presse	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H3	Édition et librairie	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H4	Audiovisuel	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H5	Spectacles vivants	ns	ns	ns	ns	ns	ns
H6	Télécommunications	nd	nd	nd	nd	nd	nd
H7	Publicité et connexes	ns	ns	ns	ns	ns	ns
I	AGROALIMENTAIRE	2,1	1,7	0,6	0,5	0,3	0,3
I1	Produits du sol	ns	ns	ns	ns	ns	ns
I2	Viandes, charcuterie, volailles et poissons	2,2	1,8	0,6	0,6	0,4	0,1
I3	Boulangerie, pâtisserie, confiserie	2,4	1,8	0,6	0,4	0,2	0,6
I4	Boissons	ns	ns	ns	ns	ns	ns
I5	Autre agroalimentaire	1,9	1,6	0,7	0,5	0,2	0,2
J	COMMERCE DE GROS ET IMPORT-EXPORT	2,2	1,6	0,7	0,4	0,3	0,2
J1	Commerce de gros	2,1	1,5	0,7	0,4	0,3	0,2
J2	Import-export	ns	ns	ns	ns	ns	ns
K	COMMERCE PRINCIPALEMENT ALIMENTAIRE	1,8	1,4	0,5	0,5	0,2	0,2
K0	Commerce principalement alimentaire	1,8	1,4	0,5	0,5	0,2	0,2
L	COMMERCE DE DÉTAIL PRINCIPALEMENT NON ALIMENTAIRE	1,2	1,5	0,3	0,6	0,3	0,2
L1	Commerce de détail non alimentaire spécialisé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
L2	Commerce de détail principalement non alimentaire non spécialisé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
M	SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DES MATÉRIELS ROULANTS	1,9	1,9	0,8	0,4	0,5	0,3
M1	Services de l'automobile	1,8	2,0	0,8	0,4	0,5	0,3
M2	Commerce et services des tracteurs et matériels roulants divers	ns	ns	ns	ns	ns	ns
N	HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME	2,1	2,0	0,8	0,4	0,3	0,4
N1	Hôtellerie, restauration, débits de boissons	2,2	2,2	0,9	0,5	0,3	0,4
N2	Tourisme	ns	ns	ns	ns	ns	ns
N3	Restauration de collectivités	ns	ns	ns	ns	ns	ns
O	TRANSPORTS (HORS STATUTS)	1,8	2,4	1,4	0,5	0,3	0,3
O1	Transports routiers et urbains	1,8	2,5	1,4	0,5	0,3	0,3
O2	Autres branches des transports	ns	ns	ns	ns	ns	ns
P	SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	ns	ns	ns	ns	ns	ns
P1	Secteur sanitaire et social soumis à agrément	ns	ns	ns	ns	ns	ns
P2	Secteur sanitaire et social non soumis à agrément	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q	BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSURANCES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q1	Banques et établissements financiers, hors statuts	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Q2	Assurances et branches associées	ns	ns	ns	ns	ns	ns
R	IMMOBILIER ET ACTIVITÉS TERTIAIRES LIÉES AU BÂTIMENT	ns	ns	ns	ns	ns	ns
R1	Activités immobilières	ns	ns	ns	ns	ns	ns
R2	Architecture et expertise de la construction	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S	BUREAUX D'ÉTUDES, PRESTATIONS DE SERVICES AUX ENTREPRISES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S1	Bureaux d'études et sociétés de conseil	ns	ns	ns	ns	ns	ns
S2	Prestations de services aux entreprises	ns	ns	ns	ns	ns	ns
T	PROFESSIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES	ns	ns	ns	ns	ns	ns
T1	Professions juridiques	ns	ns	ns	ns	ns	ns
T2	Audit et expertise comptable	ns	ns	ns	ns	ns	ns
U	NETTOYAGE, MANUTENTION, RÉCUPÉRATION ET SÉCURITÉ	2,9	1,4	0,9	0,2	0,1	0,1
U1	Nettoyage et manutention	2,9	1,4	1,0	0,2	0,1	0,1
U2	Récupération	ns	ns	ns	ns	ns	ns
U3	Prévention - sécurité	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V	BRANCHES NON AGRICOLES DIVERSES	2,1	2,3	0,5	0,5	1,1	0,1
V1	Eau, aérialique et thermique	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V2	Bijouterie horlogerie	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V3	Enseignement privé et formation	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V4	Travail temporaire (permanents)	ns	ns	ns	ns	ns	ns
V5	Services divers	ns	ns	ns	ns	ns	ns
W, X, Y	AUTRES (1)	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	Entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel (4)	1,9	1,8	0,8	0,4	0,3	0,2

Source :
Dares, enquête
trimestrielle Acemo.

Champ : ensemble des salariés (sauf stagiaires, intérimaires) des entreprises de 10 salariés ou plus ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

(1) Voir tableau 1.

Note : seules les évolutions des regroupements dont la précision statistique est suffisante sont publiées.

ns : non significatif ; nd : non diffusable, champ très partiellement couvert ou hors champ.

LES CONVENTIONS REGROUPÉES POUR L'INFORMATION STATISTIQUE

Conçue pour permettre le traitement de données statistiques, la grille d'analyse des Conventions regroupées pour l'information statistique (Cris) est un ensemble de regroupements de branches professionnelles à trois niveaux. Le niveau 3, le plus détaillé, comporte cent trente-sept postes, le niveau 2 en compte soixante-quatre et le niveau 1, le plus agrégé, comprend vingt-cinq postes.

Les critères du regroupement

Chaque convention collective a un champ d'application défini par les organisations professionnelles selon des critères très variables d'une branche à l'autre. Les branches sont regroupées en se fondant sur quatre critères, classés ci-après par ordre d'importance décroissante.

La tutelle

Les conventions gérées par le ministère chargé de l'agriculture sont isolées de celles gérées par le ministère chargé du travail. Le Crédit agricole et la mutualité sociale agricole font ainsi partie des branches agricoles et non des banques et des assurances. De même, le secteur sanitaire et social soumis à agrément est regroupé dans un poste autonome de niveau 2 de la Cris.

La proximité de négociation

Certaines branches ont une pratique qui les conduit à négocier en commun certains accords. Ce critère l'emportera en principe sur celui de la proximité d'activité. Le cas le plus emblématique est celui des industries agroalimentaires dont une partie a négocié en commun un accord de classification en 1991 ; la branche des *exploitations frigorifiques*, signataire de ces accords, a donc été intégrée à l'*agroalimentaire* et non pas regroupée avec les entreprises d'*installation de matériel aéraulique, frigorifique et thermique*.

La filière

La Cris respecte autant que possible la frontière des filières. Ainsi, le *commerce de détail de chaussures* est associé à l'*industrie de la chaussure* et non pas au *commerce de détail non alimentaire*. Il n'est cependant pas toujours possible de reconstituer des filières ; si certaines conventions comme celle des *industries chimiques* ont une logique de regroupement verticale et associent commerce et industrie d'une même filière, d'autres ont une logique horizontale comme celle des commerces de gros qui regroupe le négoce de plusieurs filières, alimentaires et non alimentaires.

La proximité d'activité

Elle n'intervient qu'en quatrième lieu des critères de classification afin de rassembler les branches dont le champ d'application est voisin. La restauration de collectivités figurera par exemple dans le même poste de niveau 1 de la Cris que la restauration de tourisme parce qu'aucun autre regroupement n'apparaît plus justifié.

Les intitulés des postes Cris sont, autant que possible, très proches du titre de la convention collective concernée quand un poste ne comprend qu'une seule convention. À l'inverse, plus le nombre de conventions contenu par un poste est important, plus son intitulé devient générique.

Prise en compte de l'état de la négociation collective au 31 décembre 2010

Cette publication de 2011 se fonde sur la liste des conventions à jour au 31 décembre 2010. Elle inclut toutes les conventions réputées comme étant en vigueur, y compris celles qui ont été dénoncées mais qui sont toujours appliquées à titre transitoire. Elle ne tient pas compte du caractère étendu ou non des textes.

La couverture du champ conventionnel par les sources statistiques

La grille d'analyse Cris a été appliquée aux résultats des enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre (Acemo) de la Dares et aux déclarations annuelles de données sociales (DADS) en opérant des regroupements à partir de l'identifiant de la convention collective (IDCC) disponible dans ces sources (encadré 2).

La Cris est à l'heure actuelle la seule grille existante pour l'analyse statistique des branches professionnelles. Elle peut être utilisée pour tous travaux d'étude, à partir d'enquêtes ou de données administratives, sous réserve que la source d'information comporte un élément identifiant la convention collective dont relèvent les salariés concernés. La lettre S du sigle Cris ne doit jamais être oubliée : outil à finalité exclusivement statistique, la Cris n'a aucune valeur juridique.

IDENTIFICATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE BRANCHE, IDCC

Pour identifier les conventions collectives gérées par le ministère chargé du travail, la Direction générale du travail (DGT) a créé le code « Identifiant de la convention collective » (IDCC). Ce numéro à quatre chiffres est un numéro d'ordre attribué en fonction de la date à laquelle le texte est introduit dans la base de données des conventions collectives. Dans la majeure partie des cas, cette date est fonction de la date de signature. Lorsqu'un texte est dénoncé et remplacé par un autre, l'ancien code IDCC disparaît de la liste des identifiants actifs et un nouveau le remplace. Le code IDCC peut ainsi concerner des accords ou des conventions, en vigueur ou abrogés.

Le ministère chargé de l'agriculture utilisant une numérotation spécifique pour les textes qu'il gère, la Dares a attribué un code IDCC à chaque convention agricole en vigueur.

En outre, un certain nombre de codes IDCC identifient les conventions d'entreprises les plus importantes et chacun des principaux statuts.

La liste des codes IDCC est disponible à l'adresse suivante : <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/idcc>

MÉTHODOLOGIE : LE CALCUL DES ÉVOLUTIONS DE SALAIRE PAR BRANCHES PROFESSIONNELLES

L'enquête Acemo trimestrielle

L'enquête trimestrielle Acemo est conduite par la Dares auprès de 34 000 établissements de France métropolitaine, appartenant à des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel. Sont exclus les secteurs suivants : agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations de type loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages employeurs et activités extraterritoriales. En outre, les intérimaires et les stagiaires ne sont pas comptés parmi les salariés. L'enquête couvre ainsi 12 millions de salariés sur les 17 millions de salariés de l'ensemble de l'économie hors administration publique.

L'enquête Acemo trimestrielle fournit l'évolution des salaires de base, utile au suivi de la conjoncture salariale et à l'indexation du Smic. Elle sert à mesurer l'évolution de la durée collective hebdomadaire du travail et ses fluctuations de court terme. Elle est aussi l'une des sources utilisées (avec les données fournies par l'Unédic et les Urssaf) pour le calcul des estimations trimestrielles d'emploi.

Le calcul des évolutions salariales

Le salaire mensuel de base est défini comme le salaire brut hors primes (sauf les primes liées à la RTT), hors avantages en nature. Il correspond très souvent à la première ligne d'un bulletin de salaire.

Au sein de chaque entreprise, plusieurs niveaux de la grille salariale sont suivis trimestre après trimestre. Au sein de chacune des quatre catégories socioprofessionnelles (ouvriers, employés, professions intermédiaires et cadres), il est demandé aux entreprises de classer les salariés dans trois niveaux de qualification. Pour chacun de ces niveaux, l'entreprise déclare l'horaire mensuel et le salaire.

Les évolutions trimestrielles de salaire sont calculées selon le principe des estimateurs par le ratio. Les évolutions sont tout d'abord calculées au sein de chaque entreprise, par catégorie de salariés et pour l'ensemble des salariés. Elles sont ensuite agrégées à un premier niveau fin, en prenant en compte le poids de l'établissement dans la strate de tirage, puis agrégées aux niveaux supérieurs des nomenclatures.

Les champs conventionnels publiés

Sont publiés les champs conventionnels pour lesquels les données disponibles permettent de fournir des évolutions trimestrielles et annuelles des salaires de base représentatives de l'ensemble des entreprises qui y appartiennent.

Ne sont pas publiés :

- les champs conventionnels mal couverts, voire pas du tout, par l'enquête Acemo trimestrielle. Il s'agit ici des Cris regroupées W (branches agricoles), X (fonction publique, entreprises appliquant un statut particulier : anciennes entreprises nationalisées, etc.) ou Y (hors conventions de branches ou statuts) ;
- les champs conventionnels pour lesquels le taux de couverture de l'enquête trimestrielle Acemo, en termes de secteurs d'activité et de taille d'entreprise est inférieur à 60 % ;
- les champs conventionnels pour lesquels la fiabilité des statistiques n'est pas assurée avec un seuil minimal de précision ;
- les champs conventionnels comptant moins de 40 000 salariés ou contraints par le secret statistique.

MÉTHODOLOGIE : LES EFFECTIFS SALARIÉS PAR BRANCHES PROFESSIONNELLES

Les effectifs salariés sont issus d'une exploitation exhaustive des déclarations annuelles de données sociales (DADS) sur l'année 2008. Les DADS couvrent l'ensemble des secteurs hormis les agents de l'État, les activités des ménages et les activités extraterritoriales, soit 21 millions de salariés (dont les 12 millions de salariés du champ de l'enquête trimestrielle Acemo) sur 23 millions dans l'ensemble de l'économie.

L'exploitation exhaustive des DADS permet d'établir une estimation du nombre de salariés pour l'ensemble des conventions collectives, y compris celles n'employant que peu de salariés. Les délais de disponibilité du fichier statistique exhaustif des DADS (environ 18 mois du fait du volume important de traitements statistiques à effectuer) ne permettent pas, au moment de la publication de ce document, de donner une estimation de l'emploi salarié par branche professionnelle postérieure à 2008.

Pour en savoir plus

- [1] Lezec F. (2011), « Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre au quatrième trimestre 2010 – Résultats définitifs », *Dares Analyses* n° 023, mars.
- [2] Jauneau Y., Simon M. (2010), « Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic en 2010 », *Dares Analyses* n° 074, novembre.
- [3] Combault P., Jauneau Y. (2010), « Évolution des salaires de base par branches professionnelles en 2009 », *Dares Analyses* n° 036, juin.
- [4] Nomenclature Cris, en ligne sur www.travail-emploi-sante.gouv.fr, rubrique Études, recherche, statistiques de la DARES > Sources et définitions > Nomenclatures.